



# BULLETIN D'ADHÉSION

## Le Mée Sports Tennis

Saison 2026-2027



### Le Mée Sports Tennis

335 Avenue du Vercors — 77350 Le Mée Sur Seine

Tél : 06.65.60.29.06 — Mail : [tc.lemee@fft.fr](mailto:tc.lemee@fft.fr)

Affilié à la Fédération Française de Tennis : Club n°37-77-0358 Association Statuts n°7980 Siret : 350 158 101 00013 Agrément DDJS 770 335

### 1. Type d'inscription

☐ Première inscription

☐ Renouvellement

N° de licence :

Reprise des cours la semaine du 14 Septembre 2026. Le club propose des sessions découvertes ouvertes à tous du 7 au 13 Septembre.

### 2. Renseignements adhérent

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Sexe : ☐ M ☐ F

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone domicile : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Remarques éventuelles : \_\_\_\_\_

### 3. Représentants légaux (si mineur)

Responsable 1 : Téléphone : \_\_\_\_\_

Lien : ☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur E-mail : \_\_\_\_\_

Responsable 2 : Téléphone : \_\_\_\_\_

Lien : ☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur E-mail : \_\_\_\_\_

## 4. Formules jeunes

| Choix                    | Formule                            | Âge      | Tarif | Licence |
|--------------------------|------------------------------------|----------|-------|---------|
| <input type="checkbox"/> | Baby Tennis : 1h                   | 3-4 ans  | 195 € | +13 €   |
| <input type="checkbox"/> | Mini Tennis : 1h                   | 5-6 ans  | 195 € | +13 €   |
| <input type="checkbox"/> | École de tennis loisir : 1h        | 7-17 ans | 250 € | +23 €   |
| <input type="checkbox"/> | École de tennis compétition : 1h30 | 7-17 ans | 380 € | +23 €   |

Les joueurs en formule compétition s'engagent à participer à la séance hebdomadaire de préparation physique du club afin de préparer les matchs par équipe.

## 5. Formules adultes

| Choix                    | Formule                                   | Âge     | Tarif | Licence |
|--------------------------|-------------------------------------------|---------|-------|---------|
| <input type="checkbox"/> | Cours étudiants : 1h30                    | -26 ans | 360 € | +33 €   |
| <input type="checkbox"/> | Cours adultes (loisir/compétition) : 1h30 | Adultes | 400 € | +33 €   |
| <input type="checkbox"/> | Cotisation annuelle simple                | Adultes | 180 € | +33 €   |
| <input type="checkbox"/> | Cours Handi                               | Adultes | 130 € | +33 €   |
| <input type="checkbox"/> | Carte Parents                             | Adultes | 60 €  | +33 €   |

Les joueurs en formule compétition s'engagent à participer à la séance hebdomadaire de préparation physique du club afin de préparer les matchs par équipe. La Carte Parents permet aux parents de réserver des courts pour jouer avec leurs enfants et être couverts par l'assurance de la Fédération. Elle n'est valable que pour un seul parent et doit donc être achetée en deux exemplaires si les deux parents souhaitent jouer.

## 6. Options et réductions

**Réduction familiale :** à partir du 3<sup>e</sup> inscrit

**Remise :** -50 € sur l'ensemble de la famille

**Observations :**

---

## 7. Règlement

**Montant total :** \_\_\_\_\_

**Paiement en plusieurs fois :** ☐ Non ☐ Oui

**Mode de paiement :** ☐ CB (en ligne et sur place) ☐ Espèces ☐ Virement ☐ Chèque ☐ Autre

**Préciser (si Autre) :** \_\_\_\_\_

**Nombre d'échéances :** \_\_\_\_\_

Paiement en plusieurs fois possible. Pour les paiements par chèque : jusqu'à 6 mensualités maximum, avec la date d'encaissement à indiquer au dos de chaque chèque. Le dernier chèque sera encaissé au plus tard en Février 2027. Pour les paiements en virement : jusqu'à 4 règlements (le premier en Septembre 2026, le dernier au plus tard en Février 2027).

**Le RIB du club est : FR76 1870 6000 0097 5617 2540 703 (Merci d'indiquer le nom et prénom de l'adhérent concerné dans le motif du virement).**

### 8. Compétitions

Souhaitez-vous participer aux championnats / compétitions du club ?

☐ Non      ☐ Oui : ☐ Vétérans    ☐ Séniors    ☐ Doubles    ☐ Autre : \_\_\_\_\_

### 9. Autorisation parentale

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, responsable légal de l'enfant \_\_\_\_\_, autorise :

- ☐ mon enfant à rentrer seul à la fin de son activité.
- ☐ le club à prendre toute mesure d'urgence en cas de nécessité.
- ☐ l'utilisation de l'image de l'adhérent pour la communication du club.

Personne à contacter en cas d'urgence : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

### 10. Engagement

Je reconnais avoir pris connaissance :

- ☐ des conditions d'adhésion ;
- ☐ des modalités de règlement ;
- ☐ du règlement intérieur du club ;
- ☐ des informations relatives à la licence et à l'assurance ;
- ☐ de l'obligation d'être à l'heure aux entraînements, avec une tenue adaptée, par respect pour l'entraîneur et les partenaires de jeu ;
- ☐ du fait qu'au-delà de 15 minutes de retard, ou en cas de retards répétés, l'entraîneur et le club se réservent le droit de refuser l'accès au joueur pour l'entraînement.

### 11. Date et signature

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_

Signature de l'adhérent : \_\_\_\_\_

Signature du représentant légal : \_\_\_\_\_

### 12. Cadre réservé au club

☐ Saisie Club (ADOC)    ☐ Saisie Licence FFT    ☐ Questionnaire santé    ☐ Paiement

## 11. Règlement intérieur

### Règlement intérieur

L'association Le Mée Sports Tennis a pour but la pratique, l'enseignement et la promotion du tennis.

En vous acquittant de votre cotisation annuelle et du droit d'entrée, vous devenez adhérent de l'association Le Mée Sports Tennis.

Cette adhésion vous donne :

- le droit d'accéder aux installations pour la pratique du tennis ;
- le devoir de respecter les aménagements mis à votre disposition ;
- le devoir de respecter le règlement intérieur dans le meilleur esprit sportif.

### Article 1 – Membres, cotisations et licences

Seules sont membres du club les personnes à jour de leur cotisation annuelle.

Les cotisations annuelles sont valables à partir du 15 septembre de chaque année.

Une cotisation versée n'est pas remboursable et reste acquise au club.

Une carte d'adhérent avec photo est établie pour chaque personne ayant acquitté sa cotisation. Cette carte doit pouvoir être présentée à toute requête des membres du Bureau ou de toute personne mandatée.

Les membres du club sont licenciés à la Fédération Française de Tennis. Ils bénéficient, à ce titre, d'une assurance les couvrant lors d'un accident.

### Article 2 – Accès aux courts

La pratique exclusive du tennis sur les courts est possible sous réserve que la surface soit utilisable et que ceux-ci soient vacants.

L'accès aux courts est réservé exclusivement aux adhérents du club. Tout adhérent est en droit de demander, de contrôler et de prendre la place des occupants du terrain s'ils ne sont pas membres du club.

### Article 3 – Réservations

Les réservations se font au moyen d'internet sur le site du club à l'aide de vos codes créés sur le site FFT, espace du licencié.

Tout adhérent en retard de 10 minutes perd son droit de réservation.

Le bureau conserve la possibilité de réserver les courts nécessaires au déroulement des épreuves officielles et des manifestations du club ainsi qu'à l'enseignement tennistique.

### Article 4 – Tenue et conduite à tenir

Une tenue de sport correcte et décente est de rigueur. Les chaussures de sport sont obligatoires et doivent être adaptées à la pratique du tennis ainsi qu'à la nature du sol.

Jouer torse nu est interdit.

Il est interdit de fumer et de cracher sur les courts et dans le club house.

Les adhérents devront veiller à la propreté des courts, des abords, des vestiaires, du club en général et utiliser les poubelles prévues à cet effet.

Les utilisateurs des courts en terre battue devront procéder à l'entretien de cette surface après chaque usage (passage de la traîne, balayage des lignes, arrosage).

### Article 5 – Discipline et sanctions

En cas de faute ou d'entrave à ce règlement, le bureau pourra prendre les sanctions suivantes :

- avertissement ;
- exclusion temporaire ;
- exclusion définitive.

L'exclusion ne donnera lieu à aucun remboursement.

### Article 6 – Perte et vol

Le Mée Sports Tennis décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans l'enceinte du club.

### Article 7 – Application du règlement

L'adhésion au Mée Sports Tennis entraîne l'acceptation de toutes les clauses du présent règlement. Tout adhérent est censé connaître et appliquer ce règlement.

### Article 8 – Fair play

Il est demandé aux personnes retraitées de jouer dans la matinée ou en début d'après-midi afin que les personnes actives puissent avoir accès aux courts à partir de 18h.

**Date et signature de l'adhérent ou du représentant légal obligatoire :**